

Foyer de Jour Haut-de-Cry

Livret d'accueil



Rue du Moulin 16, 1963 Vétroz

027 345 54 47

foyerdejour@hautdecry.ch

1. Le Foyer de Jour c'est....

Un lieu d'accueil socioculturel, proposant des animations et des prestations de soins de base pour les personnes âgées vivant à domicile. Il est complémentaire aux services de soins à domicile et s'inscrit dans la politique globale de maintien à domicile.

Au centre du village de Vétroz, le Foyer de Jour « Haut-de-Cry » est un lieu de vie socioculturel, situé au rez inférieur de l'EMS Haut-de-Cry et qui dispose de spacieux locaux de 330 m². C'est un lieu moderne, sécurisé et adapté qui permet d'accueillir jusqu'à 15 personnes par jour et qui comprend :

- Une salle à manger avec une cuisine.
- Une salle d'animation.
- Une salle de repos avec des fauteuils et une télévision.
- Une salle de repos avec lits.
- Des salles de bains et douche.

Le Foyer de Jour jouit d'une ouverture plain-pied avec une magnifique vue sur les montagnes, notamment le Haut-de-Cry.

2. Les objectifs

Le Foyer de Jour a pour objectifs principaux :

- Contribuer au maintien à domicile.
- Promouvoir la vie sociale et culturelle.
- Offrir des activités et animations diverses et variées qui correspondent aux envies et besoins des personnes accueillies.
- Rompre l'isolement.
- Favoriser des repères temporels et rythmer la semaine.
- Partager des repas équilibrés.
- Offrir du temps au proche aidant pour se ressourcer.
- Accompagner les personnes accueillies dans leur globalité.
- Valoriser l'image de soi.
- Offrir un espace chaleureux et sécurisant.

Pour atteindre ainsi ces objectifs, le Foyer de Jour s'efforce de :

- Être à l'écoute de la personne et de ses proches, sur ses envies, besoins, demandes, questions.
- Faire des bilans réguliers avec la personne et son entourage sur sa situation bio-psycho-sociale et son état de santé.
- Collaborer avec les infirmières à domicile et les médecins traitants et/ou spécialistes afin de garantir un suivi de l'accompagnement.
- Définir, évaluer et adapter des objectifs individualisés et personnalisés.

- Encourager l'accomplissement des actes de la vie quotidienne afin de maintenir l'autonomie.
- Offrir des prestations stimulant les capacités intellectuelles, physiques et sociales de la personne accueillie.

3. Critères d'admission

Les personnes en âge AVS et domiciliées en Suisse peuvent être accueillies au Foyer de Jour. Ce dernier se réserve le droit de remettre en question l'accompagnement et la fréquentation d'une personne pour les questions suivantes notamment :

- Un accompagnement hors de notre champ de compétences médicales et thérapeutiques.
- Des comportements inadaptés à la vie en collectivité.
- Des retards réguliers ou le non-paiement des factures échues.
- Un accompagnement questionné et discuté en équipe pluridisciplinaire sur la plus-value de la fréquentation de la personne au Foyer de Jour.
- Le non-respect des horaires, de l'utilisation des différents lieux et matériaux de l'institution.
- Un comportement inadapté répété envers les hôtes et le personnel de l'institution.
- Absence prolongé ou absences régulières de l'hôte.

Des rencontres ont lieu de manière régulière avec la personne et son réseau (proches, CMS / OSAD, médecins...) afin de discuter de l'accompagnement proposé et de l'adapter selon l'évolution de ses besoins.

4. Procédure d'admission

1. 1^{er} contact

La personne intéressée, son entourage, le CMS / l'OSAD ou encore le médecin peut prendre contact avec le Foyer de Jour Haut-de-Cry. Il n'y a pas besoin d'ordre médical ou de bon de délégation pour venir au foyer de Jour.

2. Visite du Foyer de Jour

Nous organisons une visite au Foyer de Jour afin de faire connaissance, de présenter le lieu et répondre aux questions. Un premier entretien informel est fait.

3. *Journée de découverte*

Une journée d'essai, offerte, est proposée. Elle permet à la personne de tester la vie au Foyer de Jour, de se rendre compte de l'accompagnement proposé et à l'équipe de faire une première évaluation des attentes et besoins de l'hôte.

4. *Documents d'admission, contrat et début de fréquentation*

Si l'accompagnement proposé convient à toutes les parties, un contrat d'accueil est établi. Il permet de fixer les modalités d'accueil et les jours de fréquentation.

Une fois les documents demandés, dûment remplis et signés en double exemplaires, la personne inscrite peut commencer à fréquenter le Foyer de Jour.

Une date de début de fréquentation est fixée par les deux parties, selon la disponibilité de place.

5. L'accompagnement

Notre mission consiste à accompagner, dans la bienveillance, le respect et la chaleur, chaque personne par le biais de différentes activités afin de maintenir les compétences. Nous nous basons sur les ressources, les envies et les besoins de chacun. Le personnel met tout en œuvre pour faciliter l'adaptation et l'intégration de la personne accueillie, pour répondre à ses besoins et pour lui donner les outils nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

Le Foyer de Jour, étant un lieu de sociabilisation et non un service d'urgences, en cas d'accident ou de questions médicales, il est primordial que la personne consulte son médecin traitant ou l'hôpital.

En cas de maladie aiguë, de symptômes de maladie respiratoire ou autres (diarrhée, toux, fièvre, courbatures, écoulement nasal, fatigue...) la personne doit s'abstenir de venir au Foyer de Jour jusqu'à la disparition de ces symptômes.

6. L'équipe pluridisciplinaire

Afin de répondre au mieux aux multiples situations qui nécessitent des connaissances spécifiques, l'équipe se compose des professionnels suivants :

- Une infirmière référente, responsable du Foyer de Jour.
- Des assistantes socio-éducatives.
- Des apprentis.
- Des stagiaires.

Le Foyer de Jour étant rattaché à l'établissement médico-social du Foyer Haut-de-Cry, d'autres professionnels indispensables à son bon fonctionnement interviennent :

Livret d'accueil

- Les cuisiniers qui offrent des repas variés et équilibrés.
- Le service d'intendance qui rend les locaux agréables.
- Le service technique qui nous dépanne régulièrement.
- L'administration qui nous aide dans la gestion et le suivi financier

En cas de « petite » urgence, du personnel soignant de l'EMS peut intervenir. L'équipe du Foyer de Jour se réserve le droit d'appeler une ambulance si elle estime que la situation le nécessite. Les frais relatifs à cette intervention sont à la charge de l'hôte.

Selon les besoins de la personne, l'équipe du Foyer de Jour peut être amenée à travailler en collaboration avec différents intervenants tels que :

- Les médecins traitants et les spécialistes (psycho-gériatre, cardiologue, chirurgien...).
- Les physiothérapeutes et les ergothérapeutes.
- Les services d'aide à domicile et infirmières indépendantes.
- Les services sociaux, hospitaliers et extrahospitaliers.

6.1 Les animations

Les activités proposées au sein du Foyer de Jour vont permettre à la personne de mobiliser ses ressources afin de maintenir et de renforcer son autonomie et ainsi favoriser son maintien à domicile le plus longtemps possible.

L'équipe d'animation propose un programme varié et adapté aux possibilités de chacun dans le but de favoriser l'autonomie, le dialogue, la rencontre, de diminuer les angoisses et d'apporter la sécurité. Voici une liste non exhaustive des activités proposées :

- On se rappelle : Atelier mémoire, photos anciennes, souvenirs...
- On se mobilise : Gymnastique douce, promenades, sorties...
- On est des artistes : Ateliers créatifs, peinture, dessin, chant...
- On se détend : Massages, sieste, relaxation...
- On papote : Discussions à thème, conférences, débats, rencontres intergénérationnelles et contemporaines...
- On découvre : Sorties dans la région, théâtre et cinéma, atelier des 5 sens, zoothérapie, chant...
- On déguste : Atelier de cuisine, dégustations surprises, repas à thème
- On joue : Jass, scrabble, jeux de mots, loto...
- On se cultive : Lecture du journal, contes et légendes, documentaires...
- On est spirituel : Messe, chapelet, accompagnement spirituel.

L'équipe est ouverte à toutes les propositions d'activités, de sorties ou d'animations.

6.2 Les soins

Des soins de qualité sont discutés et validés par l'infirmière référente en collaboration avec les différents membres de l'équipe. Le Foyer de Jour travaille en interdisciplinarité avec l'ensemble des professionnels de la santé qui gravitent autour de la personne afin de proposer un accompagnement global.

Cette collaboration a pour buts de :

- Créer un lien de confiance avec la personne accueillie et ses proches.
 - Répondre aux différents besoins en termes de santé.
 - Assurer des soins de base en lien avec les activités de la vie quotidienne.
 - Assurer des soins infirmiers spécifiques (pansement, administration de traitement médicamenteux, prise des paramètres vitaux, ...).
 - Développer des actions préventives en matière de santé.
 - Maintenir le contact avec les personnes hospitalisées ou admises en cours séjour.
- ❖ Nous n'avons pas de stock de médicaments au Foyer de Jour (y compris Paracetamol -Dafalgan[®])

Les médicaments sont apportés par l'hôte ou son représentant, dans des bonnes conditions de stockage et correctement identifiés – (Dans l'emballage. Le nom, le dosage et la date de péremption doivent être visibles).

Une prescription médicale écrite et signée par le médecin, est obligatoire pour l'administration de tout médicament par le personnel du Foyer de Jour.

Pour respecter les exigences du Service de la Santé Publique, un document écrit et signé par le médecin doit encore être fourni au Foyer de Jour à chaque changement de traitement, afin de tenir à jour le dossier de soins de l'hôte, y compris si la personne ne prend pas de médicaments durant la journée au Foyer de Jour.

Merci pour votre compréhension.

- ❖ Les affaires personnels (protections pour l'incontinence urinaire, brosse à dents et dentifrice...), sont aussi à apporter selon les besoins de chaque hôte, par lui-même ou son proche.

7. Sécurité

L'aménagement du Foyer de Jour est axé sur une conception de locaux modernes et fonctionnels qui correspondent aux besoins de la personne accueillie. Les différentes pièces sont adaptées aux chaises roulantes. Le service technique assure la sécurité selon les normes cantonales exigées. Le Foyer de Jour est équipé d'un système de détection d'incendies, appel malade.

8. Horaires et fréquences

Le Foyer de Jour est ouvert de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi et ce toute l'année excepté les jours fériés.

Il est possible de faire des demi-journées de 9h00 à 14h30 ou de 11h30 à 17h00.

Pour des questions d'organisation et de non-perturbation des activités et repas, les personnes accueillies à la journée ou à la demi-journée matin, peuvent arriver jusqu'à 10h00. Celles qui fréquentent l'après-midi devront arriver à 11h30.

Les proches aidants (ou transporteurs), peuvent venir chercher leur parent/hôte à partir de 16h00 et à 14h30 pour ceux qui fréquentent seulement le matin.

En cas d'empêchement, nous demandons à la personne accueillie ou à son proche, d'annuler sa venue ainsi que de nous avertir en cas de retard. L'absence de l'hôte engendre des frais selon le contrat.

Le nombre de journées d'accueil hebdomadaire est défini d'un commun accord lors de la signature du contrat en se basant sur les critères d'admission. Une réévaluation est faite de manière périodique et selon les besoins.

9. Transport

Le Foyer de Jour est situé au centre du village de Vétroz. Un arrêt de bus se situe à deux minutes à pied et un parking public se situe juste à côté de l'entrée du Foyer de Jour. Les proches aidants peuvent amener leurs parents en voiture, mais ils peuvent également faire appel à différents services de transports.

L'organisation et paiement du transport est de la responsabilité de la personne ou de son entourage.

10. Repas

Un café ou une autre boisson est proposé à l'arrivée de la personne.

Le dîner est constitué d'une entrée ou soupe, d'un plat et d'un dessert. C'est un moment de convivialité et de plaisir, il est pris en commun avec les personnes accueillies et l'équipe professionnelle dans la salle à manger, vers 12h00.

Une collation est proposée dans l'après-midi. Des boissons sont servies et proposées toute au long de la journée.

Les régimes spécifiques et les habitudes alimentaires des personnes accueillies sont respectés.

11. Salle de repos

Afin de tenir compte des habitudes des personnes accueillies, le Foyer de Jour dispose d'une salle de repos avec des fauteuils relax afin de permettre à ceux qui le souhaitent de faire une sieste.

Une chambre, équipée de trois lits médicalisés, est également mise à disposition.

12. Dossier individuel

Le Foyer de Jour dispose d'un logiciel informatique permettant d'archiver les données pluridisciplinaires et confidentielles, ce qui permet d'avoir une vision globale de la personne accueillie.

Ce dossier se compose comme suit :

- Une partie administrative, comprenant les dossiers officiels et les éléments liés à la facturation et aux données administratives.
- Une partie animation, comprenant les rapports d'accompagnement (participation aux animations, compétences travaillées, degré d'autonomie).
- Une partie Soins, comprenant les diagnostics, les antécédents, les traitements médicamenteux et les différents rapports de soins.

13. Financement

Il y a deux types de facturation :

1. Le forfait journalier :

- 40.- pour la journée
- 30.- pour la demi-journée

Ce prix comprend le repas de midi, les collations et boissons, ainsi que l'accompagnement journalier sans les soins, qui sont quant à eux remboursés par la caisse maladie.

Ce prix n'inclut pas les transports aller et retour du domicile au foyer, les sorties au restaurant (après déduction du prix du repas pour le menu du jour du foyer), les entrées aux musées, théâtre, cinéma ou autres lieux culturels et récréatifs.

2. Les soins remboursés par la caisse maladie :

Les prestations de soins sont facturées en plus du forfait journalier et la facture est adressée directement à la caisse maladie de l'hôte. Ce dernier, assume la franchise et quote-part habituelles.

Aide financière :

Notre institution étant reconnue d'utilité publique, les prestations complémentaires de l'AVS (PC) peuvent être sollicitées pour aider la personne à couvrir une partie de sa participation financière. Les personnes ne pouvant subvenir seules au versement du prix par journée, peuvent se renseigner auprès de l'agence AVS de leur commune de domicile pour connaître les modalités à entreprendre pour bénéficier d'aides. Les services compétents prennent en considération de nombreux facteurs pour déterminer le droit aux aides.

Ces dispositions sont de la responsabilité de l'hôte ou de ses proches.

14. Concept de qualité

Le Foyer de Jour se base sur des concepts de qualité afin d'accompagner au mieux les hôtes. Nous nous engageons à :

- Être à l'écoute des personnes accueillies.
- Respecter les envies et besoins des personnes sans aucune distinction de genre, d'origine, de croyance, d'handicap, de couleur...
- Rechercher la satisfaction de la personne accueillie et de son entourage
- Respecter les règles déontologiques et éthiques.
- Evaluer et réadapter l'accompagnement proposé de manière régulière et individuelle.

L'évaluation qualitative de ces prestations se fait notamment par le biais :

- D'entretiens réguliers.
- De rapports annuels.
- De contrôles du Département de la santé et des affaires sociales.
- De collaboration avec le réseau et les médecins traitants.